



Mon propriétaire me doit un loyer perçu à tort

Par **dimotron**, le **08/11/2010** à **19:08**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement le 31 juillet. Le propriétaire m'a envoyé l'un de ses amis le 03 aout pour faire l'état des lieux.

Ayant oublié de stopper le virement bancaire, il a reçu le loyer du mois d'aout le 01/08 qu'il m'a rendu par chèque le 01/09.

Malgré ma demande du 04/08, la banque n'a pas mis fin au virement et le propriétaire a reçu à nouveau un loyer le 01/09.

A cette date, il ne répond plus à mes appels et ne m'a toujours pas remboursé le dernier loyer ni retourné l'état des lieux signé.

La banque a reconnu ses torts en me remboursant mes frais bancaires du mois de septembre mais me dit ne pas être en mesure de récupérer mon argent.

Que puis-je faire?

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **19:12**

Si vous aviez stoppé le virement (que vous avez la preuve de cette demande), la banque est tenue de vous recrediter ce qu'elle a débité de votre compte par erreur. Ne vous laissez pas faire avec leur "on ne peut pas", vous leur dites qu'on verra s'ils ne peuvent pas après que

vous ayez saisi la justice.